

PRIX DE L'ABONNEMENT.

La Haye.	Provinces.
Pour un an . . . 23 fl.	32 fl.
» six mois . . . 14 »	16 »
» trois mois . . . 7 »	8 »

JOURNAL DE LA HAYE.

BUREAU DE LA REDACTION
à La Haye, Spui, n° 75.

BUREAU POUR L'ABONNEMENT ET LES ANNONCES.

Chez M. van Weelden, libraire, Spui, et chez les Héritiers Doorman, libraires, Lange Pooten, à La Haye. Les lettres et paquets doivent être envoyés à la direction franco de port.

LA HAYE, LE 1^{er} JUILLET.

REVUE POLITIQUE.

Vingt-quatre heures ont suffi au général Cavaignac pour constituer un ministère qui, à quelques exceptions près, a paru obtenir l'assentiment de l'assemblée nationale. Deux généraux en font partie avec lui, le général Lamoricière et le général Bedeau, naguère ses supérieurs en Afrique. M. Sénard, à qui est échue le portefeuille de l'intérieur, a pour titre sa conduite énergique dans la répression des troubles de Rouen et aussi la manière dont il vient d'occuper, pendant un mois, le fauteuil de président de l'Assemblée. MM. Bastide, Recurt, Carnot et Bethmont faisaient déjà partie du précédent cabinet; mais placés au milieu de nouveaux éléments, il faut espérer qu'ils ne se considèrent plus comme obligés de continuer la marche suivie jusqu'ici.

Un fait digne de remarque dans la formation de ce nouveau ministère, c'est qu'on a renoncé à la combinaison qui paraissait la plus favorable, et qui portait presque exclusivement aux affaires les hommes de l'ancien centre gauche de la chambre des députés. En repoussant cette combinaison, le général Cavaignac a agi sagement. Ce n'est pas que MM Thiers, Bittani, Dufaure, Duvergier de Hauranne ne soient des hommes d'une très grande portée, et qu'ils ne nous paraissent destinés à diriger les affaires de la France. Mais l'exclusion du cabinet à leur profit, des hommes qu'on est convenu d'appeler les républicains de la veille, aurait paru, surtout le lendemain des événements qui ont ensanglanté Paris, avoir une signification que bien des gens auraient exploitée en criant à la réaction. L'avènement de l'ancienne gauche au pouvoir, dans les circonstances actuelles, eût donc été un acte impolitique.

Ce que nous devons aussi faire remarquer, c'est le remplacement immédiat à la marine de M. l'amiral Leblanc par M. Bastide. L'amiral Leblanc avait été nommé par le général Cavaignac, mais il n'est pas membre de l'Assemblée, et, à ce sujet, sa nomination n'aurait donné lieu à de vives réclamations. Le général Cavaignac a dû céder à ces réclamations, et le remplacement de l'amiral a été coloré par un refus de ce dernier. De cette concession on peut conclure que désormais les ministères ne seront jamais choisis en dehors de l'Assemblée, bien que rien n'oblige à restreindre ainsi le cercle des candidats aux portefeuilles.

Dans sa séance d'avant-hier, l'Assemblée nationale a nommé un président pour succéder à M. Sénard, devenu ministre de l'intérieur. Deux hommes importants, M. Marie et M. Dufaure ont été nommés. Le parti qui penchait pour un ministère provisoire, composé de l'ancien centre gauche, portait M. Dufaure, mais M. Marie, l'un des fondateurs de la république, l'ancien membre du gouvernement provisoire, l'ex-membre de cette commission des cinq, si favorablement traitée par l'Assemblée, a obtenu une majorité de plus de cent voix sur M. Dufaure dont la nomination eût donné à la majorité une attitude réactionnaire. Les motifs qui avaient fait abandonner une combinaison ministérielle de cette couleur, ont décidé l'Assemblée à écarter M. Dufaure.

Le gouvernement qui régit maintenant la France, est homogène; il a une majorité suffisante dans l'Assemblée nationale. Il a dans son passé une grande victoire sur l'émété la plus formidable qui ait jamais menacé la société. Espérons qu'il saura tirer parti de ces avantages incontestables.

L'opinion publique semble accueillir avec faveur le nouveau gouvernement. La Bourse, qui s'est ouverte avant-hier, après une fermeture de six jours, il s'est conclu assez d'affaires, et, chose remarquable, les cours ont monté de 2 pour cent sur ceux de la clôture de la Bourse du 23.

Nos lecteurs sont sans doute curieux de connaître le résultat de l'interpellation des anciens ministres de Louis-Philippe, ordonnée par le gouvernement provisoire. Un journal de Nantes nous l'apprend aujourd'hui. A en croire cette feuille, l'interpellation commencée à la cour d'appel de Paris contre le ministre Guizot est terminée depuis quelque temps. Les magistrats chargés de cette enquête ont interrogé une foule de personnes, examiné tous les incidents des dernières journées du gouvernement de juillet, et il est ressorti de tout cela une conclusion nette. La voici: il n'existe aucun fait imputable aux ministres de Louis-Philippe qui puisse être considéré comme un délit quelconque.

Toutes les mesures prises par l'autorité dans ces graves conjonctures sont légales, irréprochables, et par conséquent il n'y a pas lieu à prononcer un renvoi devant un tribunal.

Telle est la formule qui termine cette laborieuse instruction judiciaire. Mais il s'agit de la porter à la connaissance du public, de provoquer un arrêt de non-lieu; et, jusqu'ici, le ministère n'a pas osé. On craint que cette décision n'émue la foule, que les agitateurs ne saisissent cette occasion pour exciter quelque trouble; et, jusqu'à nouvel ordre, le rapport ne sera pas fait.

Les journaux de Paris avaient fait beaucoup de bruit de trois stériles voyageurs pour lesquels on a dérangé le chef de la gare de Rouen, envoyé un train spécial du chemin de fer au Havre, et expédié un bateau à vapeur à Caen. Les feuilles exaltées avaient partout surgi des prétendants, avaient désigné un de ces voyageurs comme étant le prince de Joinville. Le Journal des Débats nous apprend aujourd'hui que ce prince, ainsi que ses deux frères, se trouvent à Claremont, qu'ils n'ont pas encore quitté, et un journal de Rouen nous annonce que ces trois personnes étaient tout simplement envoyées à Caen par le général Cavaignac, porteurs d'ordres pressés pour que la garnison de Caen fût à l'instant dirigée sur Paris.

On se souvient que le nonce du pape accrédité à Vienne s'est rendu à Inspruck pour remettre à l'empereur la lettre de Pie IX que nous avons publiée il y a quelque temps. Il paraît

que la démarche de Mgr Morichini n'a pas eu le succès auquel on s'attendait. Une lettre de Rome nous apprend que l'empereur a déclaré formellement qu'il lui était impossible de se rendre aux vœux du pape, et que de plus, il s'est résolu à faire tous ses efforts pour reconquérir les provinces de la Haute-Italie que l'Autriche a perdues. Le même correspondant nous apprend aussi qu'outre cette réponse verbale de l'empereur, il est arrivé à la secrétairerie d'Etat de Rome, une dépêche de la chancellerie autrichienne. On y rappelle les nombreux témoignages d'intérêt que le Saint-Siège et Charles-Albert ont reçus de l'Autriche depuis 1814; l'on y déplore la situation faite au souverain-pontife par de mauvais conseillers qui abusent de son auguste nom, et ne respectent même plus sa liberté.

Nous ne voulons pas approfondir le degré de plus ou de moins de confiance que méritent ces nouvelles; tout ce que nous savons, et ce qui du reste a été officiellement publié dans la Gazette de Vienne, c'est que le maréchal Radetzky a été autorisé à conclure un armistice, et que les négociations sont entamées en ce moment avec le gouvernement provisoire de Milan. La véracité de ce fait nous paraît, du reste, ressortir du peu de nouvelles que nous recevons depuis quelques jours du théâtre de la guerre; nous en voyons en outre aujourd'hui la confirmation dans une nouvelle que nous donne le Courrier Français. Suivant lui, l'armistice serait déjà conclu entre Charles-Albert et le maréchal Radetzky, et ce premier aurait consenti à négocier avec l'Autriche, en admettant pour base l'adjonction du Milanais à la Sardaigne et de la Vénétie à l'Autriche.

La Gazette d'Augsbourg avait annoncé récemment que le chargé d'affaires de France avait offert la médiation amicale de la France à l'Autriche, pour le règlement des affaires d'Italie. Le fait se trouvait même relaté dans une dépêche du chargé d'affaires de la confédération helvétique à Vienne, adressée au Directoire fédéral. Le National publie à ce sujet une note où ce fait est démenti.

A Rome, surgit encore une nouvelle crise ministérielle. Il paraît que le dissentiment qui existait entre le Pape et son gouvernement n'a pas encore cessé. La retraite du cabinet aurait pour cause les embarras toujours croissants du dedans et du dehors.

En suivant attentivement les longues discussions du parlement de Francfort, il était facile de prévoir que là aussi les amis de l'ordre et de la monarchie constitutionnelle l'emporteraient sur les démocrates. L'archiduc Jean d'Autriche a été élu vicair de l'empire à une immense majorité.

Une correspondance de Londres adressée à la Gazette de Cologne dit: «Autant l'Angleterre cherche à voir se répandre les principes de la constitution britannique, autant elle craint la propagation des idées républicaines en Europe; et le cabinet de St-James a déclaré que pour le moment il s'abstiendrait d'entrer en relations avec le parlement allemand qui, suivant son opinion, renferme, dans son sein trop d'éléments républicains, et qu'il continuerait comme auparavant ses relations avec la diète germanique.»

Les journaux anglais sont remplis de détails des événements de Paris. Ils les accompagnent de réflexions que nous avons jugé important de faire connaître à nos lecteurs. Nous les publions plus loin.

Mgr Carlo Belgrado, chargé d'affaires du St-Siège, a été reçu aujourd'hui en audience particulière par le Roi. Ce diplomate a remis entre les mains de S. M. les lettres de créance qui l'accréditent en sa qualité de chargé d'affaires de Rome près la cour des Pays-Bas.

Après l'audience, Mgr Belgrado a eu l'honneur d'être présenté à S. M. la Reine.

L'état de santé de M. Luzac a pris un caractère tellement sérieux que sous peu de jours il quittera sa maison de campagne pour se rendre aux eaux.

Nous croyons être bien informé en annonçant que le portefeuille du département des affaires du culte réformé vient d'être confié à M. le baron Van Heemstra, membre de la Seconde Chambre des Etats-Généraux.

Election de l'archiduc Jean d'Autriche, comme vicair de l'empire.

FRANCFORT, 29 JUIN. — Dans la séance d'aujourd'hui de l'assemblée nationale, S. A. I. l'archiduc Jean d'Autriche a été élu vicair de l'empire (Reichsverweser).

L'élection a eu lieu par appel nominal, de sorte que chaque membre de l'assemblée a désigné un nom pour cette dignité.

S. A. I. l'archiduc Jean a obtenu 436 voix, MM. Henri de Gagern et Adam d'Itzstein ont obtenu, le premier 52 et le second 32 voix. S. A. I. l'archiduc Etienne a obtenu 1 voix; 25 membres se sont abstenus.

Au moment où M. le président de l'assemblée nationale a proclamé le vicair de l'empire, ce joyeux événement a été annoncé au peuple par une salve de 101 coups de canon et par le bruit de toutes les cloches. Les membres de l'assemblée nationale se sont levés pour saluer l'élection d'un double vivat. M. le président a commencé et clos cette séance solennelle par quelques paroles conformes à la haute signification du moment. Il a rappelé avant le vote que c'était la première fois depuis des siècles que le peuple allemand était appelé à se donner un gouvernement. L'unité, a-t-il dit, qui jusqu'ici ne reposait que dans notre conscience, est devenue un fait. Après le vote, M. le président a exprimé d'une voix émue le vœu que le vicair de l'empire fût le solide soutien de l'ordre et un rocher pour les libertés conquises par le peuple.

Une députation de sept membres se rendra à Vienne pour annoncer cette élection à l'archiduc Jean et l'inviter à déférer aux vœux de la nation. Le bureau a été chargé d'écrire les membres de la commission; il fera connaître à les membres qui la composeront.

Réflexions des journaux anglais sur les événements de Paris.

On lit dans le Morning-Post :

«Le monde avait besoin de l'effrayante leçon qui vient de lui être donnée par la ville de Paris: la société ne pouvait pas se tenir debout sur les bases posées par le gouvernement provisoire de France. Un fanatisme révolutionnaire, nourri de rêves extravagants, devait aboutir à ce résultat. Il eût fallu penser avant tout que ce qu'un gouvernement honnête peut faire de mieux, c'est de tâcher de mettre la population ouvrière en état de se soutenir elle-même. Dire au peuple la vérité est un devoir, et la vérité est que l'existence de la société est incompatible avec l'égalité, et que l'ordre dépend de la subordination.»

On lit dans le Times :

«La terrible nécessité de la position du général Cavaignac ne lui laissait pas le choix d'agir autrement qu'il l'a fait. Quelque terrible que fût l'alternatif, il a eu raison d'employer contre ses concitoyens égarés toutes les forces du pays et tous les droits de la guerre. L'Europe, d'après l'exemple de Paris, s'était imaginé que de grandes armées pouvaient être dissoutes par un coup de main et quelques barricades. Paris vient de donner un démenti à cette fallacieuse expérience, et l'on y a vu que, quelque populaire que puisse être la forme d'un gouvernement, le maintien de l'ordre et la domination de la loi dépendent, en dernier ressort, d'un exercice ferme et même sans ménagement de la force militaire. Mais qui donc avait fourni ce parti ultra, si opiniâtre dans sa résistance, les moyens de résistance par lui déployés? Il fallait qu'ils eussent, ces rebelles, une énorme quantité d'armes et de munitions. L'autorité qui dirigeait leurs mouvements était absolue, et cependant le nom d'aucun chef n'a transpiré. Et comment s'expliquer cette lutte, alors que le commandant de ces combattants désespérés est sans nom, leur dessicc obscur et leurs ressources apparentes, celles d'une population affamée.»

«Ce devait être pour l'Assemblée nationale, en permanence dans ces heures d'angoisse et de perplexité, une grande douleur de penser que, dans son sein peut-être, se trouvaient des hommes dont la trahison ou la basse connivence plongeraient la république dans cet abîme de misère et de sang! C'est aux montagnards de la chambre, à quelques hommes des opinions révolutionnaires les plus avancées que la France devra demander l'explication des causes d'une calamité dont seuls ils pouvaient espérer profiter. Attribuer l'insurrection à quelques-uns des divers prétendants à la couronne de France ou à la corruption étrangère, c'est une absurde invention. L'insurrection est née des entrailles de la république; elle n'est que le commencement des calamités que les intrigues d'une minorité sans scrupule ont infligées à la France. Le général Cavaignac est, en ce moment, dans la position d'un dictateur militaire dont les pouvoirs illimités doivent être exercés avec beaucoup de vigueur pour sauver la capitale. Lorsque cette tâche aura été remplie, il faudra employer toutes les ressources de l'habileté politique pour redonner un gouvernement à la nation, afin d'arriver à ce but important et essentiel, le général a fait appel aux conseils de M. Thiers, et le nouveau gouvernement sera probablement placé sous sa direction.»

On lit encore dans le Times :

«Dans la Cité, on paraît craindre, d'après les renseignements de Paris, que même lorsque le gouvernement français aura en la dessus, comme il est décidé à l'avoir à tout prix, la paix de l'Europe ne sera pas rendue plus certaine. La tentative généralement faite pour attribuer l'insurrection à l'or étranger semblerait indiquer le désir de diriger l'appétit destructeur du peuple de la guerre intérieure vers la guerre extérieure.»

On lit dans le Morning-Herald :

«Il n'est pas douteux que Louis Blanc (quelles que puissent avoir été ses véritables intentions) a été le mauvais génie de la révolution de 1848. C'est à lui, ainsi qu'à Blanqui, Cabet, Barbès, Raspail et autres, que sont dus tous les maux qui ont affligé la France depuis quatre mois. La société française eût péri dans une lutte où le communisme aurait été vainqueur. Sous le général Cavaignac, il n'y aura ni usurpation ni tyrannie. Il rétablira l'ordre par sa fermeté, et, sous ses auspices, la garde nationale et la troupe de ligne agront avec fermeté contre les anarchistes. C'est toujours l'occasion qui amène l'homme approprié aux circonstances; lorsque l'ordre permanent sera rétabli, la récompense la plus convenable des services de Cavaignac sera de l'élever au poste de premier président de la république.»

On lit dans le Morning-Chronicle :

«Il n'est pas douteux que les insurgés de Paris avaient reçu des promesses d'aide et de coopération de bien des côtés. Il n'est pas douteux qu'en cas de succès, des chefs d'un rang supérieur n'eussent pas manqué; mais les systèmes d'organisation adoptés dans les ateliers nationaux suffisent pour expliquer l'apparence de supériorité des combinaisons des mécontents. Le gouvernement exécutif a montré une négligence inexplicable et inexplicable en laissant s'organiser une résistance régulière.»

Le Globe s'exprime ainsi :

«Nous avons toujours attendu avec ses conséquences naturelles l'instinct où Paris serait un camp sans nourriture. Cette heure est venue pour ces multitudes de la moderne Athènes qu'on payait pour ne rien faire. Mais elles n'avaient pas, comme à Athènes, la Grèce à piller: c'est la France qui devait être la victime d'une populace privilégiée et soldée. Paris avait renoncé pour lui-même au travail, et s'était mis à la charge de la France pour en recevoir sa subsistance: les 45 centimes additionnels imposés sur Jacques Bonhomme n'étaient au fond qu'une monstrueuse taxe des pauvres au profit d'une partie de la population parisienne. Et ces pauvres avaient des armes!»

«Nous avons aujourd'hui le spectacle terrible des provinces jetant sur Paris leurs milices citoyennes pour réduire des multitudes armées que la révolution a conduites à la famine. Voilà le fond de la situation. C'est en présence de tels faits que le ministre Flocon a eu l'audace de déclarer, en pleine séance de l'Assemblée, que la guerre civile qui vient d'éclater à Paris était l'œuvre des gouvernements étrangers. Elle n'est donc que l'œuvre de ceux qui ont proclamé l'absolutisme des masses ignorantes. Elle n'est donc pas l'œuvre de ceux qui ont dit à ces masses qu'elles avaient le droit d'exiger du gouvernement central, du travail et des salaires? Elle n'est donc pas l'œuvre, en un mot, des prédications socialistes de M. Flocon, lorsqu'il se faisait, dans la Réforme, l'instructeur du peuple, et n'était point encore ministre d'Etat?»

«Les voisins de la France n'ont pas d'argent à dépenser, et ils ont autres chose à en faire.»

Nouvelles de France.

Constitution définitive du cabinet.

PARIS, 29 JUIN. — Hier, à huit heures du soir, la séance de l'Assemblée ayant été reprise, le général Cavaignac, président du conseil, est monté à la tribune pour donner connaissance à la chambre de la liste des nouveaux ministres.

M. Bastide conserve son portefeuille et reste ministre des affaires étrangères.

Les autres ministres sont :

- M. Senard, à l'intérieur;
- Le général Lamoricière, à la guerre;
- Goudechaux, à la marine;
- Recurt, aux travaux publics;
- Tourret, à l'agriculture et au commerce;
- Béthmont, à la justice;
- Carnot, à l'instruction publique;
- L'Amiral Leblanc, à la marine.

Le nom de M. Carnot a excité quelques murmures. On a fait aussi observer que l'amiral Leblanc n'était pas membre de l'Assemblée nationale, mais comme il n'existe aucune loi ni aucune convention qui exige que les ministres soient nécessairement pris parmi les députés, la chambre a terminé cette discussion en adoptant la question préalable.

La séance a été levée à neuf heures.

Le Journal des Débats dit, à propos de cette combinaison ministérielle :

« Nous n'avons aucune opinion à exprimer sur le nouveau ministère; nous l'attendons à l'œuvre. »

Le Constitutionnel, au contraire, s'exprime ainsi :

« Ces ministres sont conformes à la situation et méritent d'être approuvés. Le général Cavaignac, le général Lamoricière, M. Senard ont pris une grande part à la terrible lutte qui vient de se terminer; ils ont contribué au triomphe de l'ordre; le pouvoir devait leur être naturellement dévolu. »

Le général Changarnier serait nommé commandant de la garde nationale.

Tous ces généraux ont fait les guerres en Algérie.

Enfin nous lisons dans le Pénitencier, du 27 :

Le maréchal Bugeaud s'était mis en route le 26 pour Paris, où il avait été appelé par une dépêche télégraphique.

Ce matin, le général Cavaignac a annoncé que par suite du refus de l'amiral Leblanc, son ministère avait subi les modifications suivantes :

M. Bédou, aux affaires étrangères;

Bastide, à la marine.

M. Tourret est un ancien élève de l'école Polytechnique, qui s'est occupé avec succès des travaux agricoles. Il a fait partie de la chambre des députés de 1830 à 1842, époque à laquelle la médiocrité de sa fortune l'avait empêché de conserver la députation. Il avait alors fait nommer à sa place M. de Courtais, qui s'est fait un si lâcheux renom par sa conduite dans la journée du 15 mai.

M. Tourret est, d'ailleurs, un des esprits les plus sages, les plus éclairés et les plus fermes de l'Assemblée, en même temps qu'il est un des hommes les plus simples et les plus modestes. Son mérite très réel l'avait fait nommer, sans aucune démarche de sa part, membre de la commission de constitution.

M. Senard est appelé au ministère de l'intérieur. Nous faisons une seule observation à la dictature, qui a gouverné Paris et la France ces derniers jours, appartenant nominativement à son général Cavaignac. Cependant le général avait, comme nous l'avons dit, établi son quartier général à l'hôtel de la présidence. Toutes les mesures sérieuses ont été prises dans le cabinet de M. Senard, et après avoir été concertées avec lui. Dans cet état de choses, M. Senard, qui avait partagé avec le général Cavaignac l'action et la responsabilité dans les jours de crise, devait naturellement occuper, à côté du général, la principale situation politique. L'Assemblée tout entière a pu constater, par ses manifestations, qu'elle appréciait, comme nous le faisons en ce moment, les motifs qui expliquent si bien la nomination de M. Senard.

Dans la séance de l'Assemblée nationale du 26, M. Remilly a présenté les projets de décret suivants :

Un projet de décret contre les sociétés secrètes;

Un projet de décret pour réglementer les clubs;

Un projet de décret contre la construction des barricades;

Un projet de décret sur l'affichage;

Un projet de décret sur le cautionnement et la police de la presse;

Enfin un projet de décret relatif à la formation d'un camp au Champ-de-Mars.

On lit dans le National :

Plusieurs journaux, au premier chef, le texte d'une dépêche adressée par le chargé d'affaires de la confédération helvétique à Vienne au directeur fédéral. Cette dépêche rapporte que le chargé d'affaires de France a offert à la médiation amicale de la France à l'Autriche, pour règlement des affaires d'Italie. Nous croyons pouvoir affirmer que le chargé d'affaires suisse n'est pas trompé. La France ne peut offrir, et n'a pas offert en effet sa médiation à l'Autriche, nous ne sommes ni Autriche ni demandeur, mais, en tout cas, si ce n'est la proposition nous l'avons faite, il est évident que le gouvernement français ne saurait l'accepter, qu'à la condition qu'il ne restera pas un seul Autrichien en Italie. A notre sens, telle est la seule base de négociation acceptable pour l'Italie, et par conséquent la seule que la France puisse admettre, si l'on réclame sa médiation.

Physionomie de Paris dans la journée du 29.

Paris n'a pas beaucoup changé depuis hier; le Centre, le Palais de la Concorde, les boulevards St-Denis, St-Martin et la Bastille ressemblent toujours à des camps.

Ce matin, une multitude de passagers appartenant de tous les points où la troupe se trouve campée, les pains, la manivelle et des provisions. Mais la plupart des soldats n'ont pas besoin de manger les vivres de leur régiment, car ils sont continuellement nourris par les habitants des maisons auprès desquels ils sont campés. A tout le long de la rue et du faubourg St-Antoine, on voit, au lieu de tentes militaires, des tentes de toile blanche. On voit aussi à cet endroit plusieurs batteries de canons.

Les boulevards présentent le coup-d'œil le plus animé. On voit en nombre de milliers de curieux. Les cafés, les restaurants et les salons de monde.

Mais les bruits les plus invraisemblables trouvent crédit à l'insurrection dans cette foule encore venue. On raconte des assassinats et des empoisonnements par douzaines; puis on les entend au bruit de nos canons et de nos coups de fusil.

Un fait malheureusement est probable, c'est que Paris ne sera pas complètement purgé des 40 à 50,000 insurgés, qui pendant quatre jours ont tenu les forces de la France en échec.

Nous ne voyons pas essayer de calculer ce que Paris, va recevoir de gardes nationaux des départements: déjà trente départements ont envoyé leur contingent.

Les rues, les places sont encombrées de ces citoyens qui ont quitté leurs familles, leur champ pour voler au secours de la patrie. Les uns s'occupent de vendre, les autres s'occupent de louer, les autres s'occupent de louer chez les particuliers.

Vous de tous ces honorables citoyens est à l'Assemblée nationale, c'est au Palais de la représentation qu'ils viennent tous, pour parler à leurs députés, soit pour entendre nos grands débats politiques.

La salle des Pas-Perdus est encombrée d'uniformes de toute espèce. Il y a des uniformes qui datent de la révolution de 1793; certains gardes nationaux portent des shakos incroyables et des plumets d'un orgueil exagéré; mais sous ces tournures en général peu militaires, on trouve des hommes forts et courageux, des hommes qui n'ont reculé devant aucune fatigue ni aucun danger.

La nomination des ministres a été l'objet de conversations fort animées dans la salle des Pas-Perdus et celle des Conférences; plusieurs choix ont été critiqués. La critique s'est étendue sur certains sous-secrétaires d'Etat dévoués corps et âme à certains ministres et membres du pouvoir exécutif.

Les forces qui gardent l'Assemblée nationale sont moins formidables que les jours précédents; cependant l'artillerie est toujours braquée, et les canons montrent leur gueule béante sur les quais et dans la cour d'Honneur.

La place de la Concorde continue à ressembler aux grands bivouacs de l'empire.

La journée d'hier.

Hier Paris enterrait ses morts. C'était le jour de la religion et des prières sur les cercueils. Les passants attristés qui, en plus grand nombre qu'hier, circulaient dans les rues, sur les places publiques, ou le long des grands boulevards trouvaient à chaque pas un épisode de deuil.

Ici, des chars funèbres stationnaient à la porte d'une église tendue de noir; là, des amis en pleurs, des femmes désolées accompagnaient au charnier du repos de nouvelles victimes de la guerre sociale. Et la foule inattentive, muette, consternée, se découvrait pieusement devant le lugubre cortège, comme pour dire un dernier adieu aux citoyens morts pour la patrie.

Impossible de dire quelle partie de la grande cité a été la plus maltraitée par cette guerre impie. Partout le sang a été largement payé; partout des familles qui pleurent, des orphelins et des veuves agenouillées au chevet d'un père et d'un mari trépassé. De la Bastille à la Madeleine, du faubourg Saint-Jacques au faubourg Saint-Denis, vous ne trouvez que pensées de mort, vous n'entendez que plaintes cruelles qui vous attendent, pour ainsi dire, au seuil de chaque porte.

Aussi, qu'il était grand dans sa sévérité, qu'il était religieux, qu'il était imposant le spectacle offert aujourd'hui par notre capitale. La sainte charité, la fraternité vraie, non pas cette fraternité qu'ont inventée les écoles modernes, mais telle que le christianisme l'a enseignée aux hommes, unissait tous les cœurs dans une touchante fusion.

Une visite aux Tuileries.

Quel triste spectacle! quel douloureux enseignement! Ces pièces aux lambris dorés, tapissées de tableaux des grands maîtres, sont remplées les unes de blessés, les autres de morts. Dans la grande galerie et dans les salles environnantes, il y a soixante-dix-sept lits tous occupés par des blessés de la garde nationale, de la ligne et par des insurgés. Dans une salle spéciale, où sont placées des sentinelles de la ligne et de la garde nationale, il y a dix insurgés blessés, signalés comme les plus dangereux.

Dans la belle salle dite de Louis XIV et au pied de la statue équestre du grand roi, on voyait, encore aujourd'hui, à quatre heures, six cadavres étendus par terre: ce sont les corps de quatre gardes nationaux et de deux insurgés. La tête de l'un des insurgés est magnifique; il porte à l'index de la main gauche une bague et ses vêtements, qui sont placés à côté de son corps, sont ceux d'un homme appartenant à la classe aisée. Il était, dit-on, chef d'une barricade importante du faubourg Saint-Jacques.

Dans cette même salle, à l'autre extrémité, se trouvent deux bières qui contiennent les corps embaumés de M. Napoléon Gentil, lieutenant dans la garde nationale des Andelys (Eure), et de M. Ernest Letorey, âgé de vingt ans, clerc de notaire et garde dans la compagnie des Andelys. La grande terrasse du château qui donne sur le jardin est remplie de lits et de matelas enroulés. Dans ces lits, on voit encore trois corps embaumés par M. Legall. Parmi eux, il y a un militaire qui fait n'est que trop certain, quoiqu'il soit démenti ce matin par un journal, le corps de M. Duricq, commandant de la garde nationale de Cambrai.

Les sœurs veillent auprès des malades, et des prêtres sont auprès des morts; il est bien temps de procéder à l'enlèvement des cadavres, car une odeur fétide se répand déjà dans une partie des appartements. Quelques-uns des blessés sont morts cette nuit. Le malheureux clerc de notaire, auquel on a fait hier l'amputation de la cuisse, est mort une heure après l'opération, et les médecins craignent de perdre une grande partie de ceux qui leur sont encore confiés.

M. Denis-Auguste Aîné, archevêque de Paris, était né à Saint-Rome-de-Tarn, au diocèse de Rodez, le 18 septembre 1793. Il fut institué évêque de Pompeopolis et coadjuteur de Strasbourg le 27 avril 1840, nommé archevêque de Paris le 26 mai suivant, préconisé le 13 juillet et sacré dans son église métropolitaine le 6 août de la même année. Il avait été précédemment chanoine de l'église de Paris et vicaire-général du diocèse. Il a vécu 54 ans 9 mois moins un jour, étant mort le 27 juin 1848.

Son archiépiscopat a été de 7 ans 10 mois et 21 jours.

C'était un des prélats les plus éclairés, non seulement de la France, mais de la chrétienté.

Voici la lettre adressée par M. le général Cavaignac au premier grand-vicaire de l'archevêché de Paris.

« Paris, 28 juin 1848.

Monsieur le grand-vicaire,

J'apprends avec douleur la perte que nous venons de faire dans la personne de notre digne archevêque.

Depuis trois mois le clergé s'était associé à toutes les joies de la république, il vient de s'associer à ses douleurs.

L'archevêque a la double gloire d'être mort en bon citoyen et en martyr de la religion. Demandez à Dieu que, selon la dernière parole de son digne ministre, « de sang soit le dernier versé. »

On annonce que le maire de Paris vient, par un arrêté récent, de décider qu'une statue serait élevée à Mgr l'archevêque de Paris, et qu'elle serait placée dans la cour des Quinze-Vingts.

On croit que lors de la cérémonie funèbre un deuil général d'un jour sera pris par la France entière.

Instruction du complot.

DÉTAILS SUR LES FAITS DE L'INSURRECTION.

Voici les noms de quelques-uns des insurgés qui sans doute comparaitront les premiers devant la justice :

Mellinger, instituteur de génie; Becker, lieutenant-colonel, chef d'état-major de la légion italienne; Dejeuingand, sapor de génie; Bochet, tambour du 23^e de ligne; Picou, lieutenant des ateliers nationaux; Duville, chef de compagnie des ateliers nationaux; Duvall, brigadier des ateliers nationaux; Girard, ex-capitaine de la garde mobile; Jeannot, ex-sous-lieutenant de la garde mobile; Liénard, lieutenant aux ateliers nationaux; Cabazone, garde municipal; Cour de Roi, tambour de Per-garde républicaine; Targon, officier retraité; Dribot, capitaine adjudant-major; Bremot, officier retraité; Hersingaux, capitaine de l'ex-garde républicaine; Pigeot, officier; Walkiers, officier retraité.

Nous ne citons pas nominativement les étudiants, qui sont au nombre de plus de cent; les comptables, ainsi qu'un assez grand nombre de jeunes gens appartenant au régiment de la garde mobile; beaucoup d'ouvriers, notamment des tailleurs, étrangers pour la plupart.

Ce matin, des forces ont été envoyées hors Paris, entre Neuilly et Saint-Cloud, où, dit-on, quelques insurgés s'étaient réfugiés. On a entendu vers midi une fusillade de ce côté.

Le bruit court, à deux heures, à l'Assemblée, que la présence d'une bande d'insurgés a été signalée dans les campagnes au environs de Versailles, et que l'on a battu la générale pour marcher contre eux. On ajoute même que quelques-uns ont fait des tentatives de barricades dans un faubourg de la ville. (Patte.)

On parle à l'Assemblée de la candidature de M. Molé dans la Gironde en remplacement de M. Thiers.

Le désarmement continue dans les 8^e, 9^e et 12^e légions. On évalue à 30,000 le nombre de fusils provenant de ce désarmement.

Nous avons annoncé hier l'arrestation du sieur de Fotte. Une perquisition a été faite à son domicile. Au nombre des pièces saisies, se trouvent plusieurs lettres de M. de Lamartine, un laissez-passer signé par M. de Lamartine et un autre signé par M. Louis-Blanc.

Quelques journaux ont annoncé que plusieurs femmes avaient été arrêtées au moment où elles vendaient aux soldats de l'eau-de-vie empoisonnée. Il est vrai que les arrestations dont il s'agit ont eu lieu; mais il faut ajouter que l'analyse chimique à laquelle il a été procédé par M. Pelouze a constaté de la manière la plus formelle qu'il n'existait aucune substance vénéneuse dans l'eau-de-vie saisie.

On a aussi annoncé que le 27 juin on avait arrêté une vivandière accusée d'avoir vendu de l'eau-de-vie empoisonnée dans le quartier du Gros-Caillois; que cette vivandière avait opposé la plus vive résistance; qu'on ne lui avait pas laissé le temps de faire usage d'un pistolet, etc...

La femme qui a été arrêtée dans le quartier du Gros-Caillois n'est pas vivandière; elle ne vendait pas d'eau-de-vie, elle était seulement ivre d'eau-de-vie.

Il est faux aussi que depuis la fin de la lutte il y ait eu un seul prisonnier fusillé.

Les derniers jours que nous venons de traverser ont été signalés par trop de douloureux événements pour qu'on ne soit pas heureux de pouvoir démentir de pareils faits. (Moniteur.)

Un de nos amis qui habite les environs du Panthéon nous rapporte, dit l'Impartial de Rouen, que, pendant les premières nuits de l'insurrection, le service de la division insurgée de ce quartier, l'avait été confié par sa régularité et son entente complète des exigences de la guerre. Cette division avait ses chefs en grande tenue, ses officiers en épaulettes, ses mots d'ordre, ses gardes montantes, ses patrouilles, ses sentinelles criant, comme les nôtres: Sentinelles, prenez garde à vous! Il y avait la toute une organisation qui supposait un immense complot et des ramifications infinies. Presque tous avaient de l'argent, et ils étaient si sûrs de la victoire, que les premiers prisonniers faits par la garde nationale s'attendaient d'heure en heure à être déliés.

Ils avaient comploté sur la défection de la garde mobile et sur l'hésitation bien naturelle de la garde parisienne. Ils disposaient d'un matériel énorme de plusieurs dépôts d'armes, de deux manufactures de munitions. Ils avaient en outre des intelligences dans plusieurs légions et même dans Paris, et comptaient s'emparer, par tous ces moyens réunis, des points principaux du gouvernement, avant que des secours pussent venir de la province. Leurs mesures enfin étaient si bien prises, que, sans la garde nationale dont le courage et l'initiative ont dépassé toutes les prévisions, cet épouvantable complot réussissait complètement.

Nous avons même entendu un mot énergique qui en dit plus que toutes les réflexions possibles sur le danger que la France et la civilisation viennent de courir. Hier, à deux heures et demi, près de la chambre, M. Cavaignac était rencontré par un autre officier qui lui dit en le saluant :

« Eh bien ! général, nous sommes vainqueurs. »

« Qui, dit Cavaignac d'un ton pénétré, mais sans nos vieux Africains, nous eussions été vaincus. » (Union.)

On lit dans le Journal des Débats, sous le titre de l'Assemblée du décret de déportation :

Art. 1^{er}. Seront transportés, par mesure de sûreté générale, dans les possessions françaises d'outre-mer, autres que celles de la Méditerranée, les individus actuellement détenus qui seront reconnus avoir pris part à l'insurrection du 23 juin et jours suivants.

Art. 2. Les femmes et les enfants des individus ainsi transportés hors du territoire pourront suivre leurs parents s'ils le désirent.

Art. 3. L'insurrection continuée devant les conseils de guerre ou devant son cours, notwithstanding la levée de l'état de siège, et ce qui concerne ceux que cette instruction désignera comme chefs, auteurs ou instigateurs de l'insurrection, comme ayant fourni ou distribué de l'argent, des armes ou munitions de guerre, exercé un commandement, ou commis quelque acte aggravant leur rébellion. Il en sera de même à l'égard des forçats ou de réclusionnaires libérés ou évadés, qui auront pris part à l'insurrection.

Art. 4. Un décret de l'Assemblée nationale déterminera le régime spécial auquel seront soumis les individus transportés.

Art. 5. Le pouvoir exécutif est chargé de procéder sans délai à l'exécution du présent décret.

Assemblée nationale. — Séance du soir.

La séance est reprise à neuf heures moins un quart.

M. le général Cavaignac, président du conseil; et M. Bastide, en uniforme de garde nationale, sont d'abord seuls au banc des ministres.

M. le président. M. le président du conseil a la parole.

M. le général Cavaignac, président du conseil. Citoyens représentants, j'ai l'honneur de donner connaissance à l'Assemblée du ministère que j'ai composé, conformément à son décret de ce jour.

Au ministère de l'intérieur, le citoyen Senard.

Au ministère des affaires étrangères, le citoyen Bastide.

Au ministère des finances, le citoyen Goudechaux.

Au ministère de la justice, le citoyen Béthmont.

Au ministère de la guerre, le général Lamoricière.

Au ministère de l'instruction publique, le citoyen Carnot.

— M. Durand, au banc des députés. — (Quelques voix: Non ! non !)

Au ministère du commerce et de l'agriculture, le citoyen Tourret, de l'Allier. (Plusieurs voix: Bravo !)

Au ministère des travaux publics, le citoyen Recurt.

Au ministère de la marine, l'amiral Leblanc.

M. Dahirel se précipitant à la tribune. Je demande la parole.

L'amiral Leblanc n'est pas représentant du peuple.

Quelques voix. A l'ordre !

M. Dupin aîné, la question préalable.

Plusieurs membres. Vous n'avez pas la parole, descendez de la tribune. (Vicarme effroyable produit par les cris à l'ordre, et le son cadencé des cotons à papier.)

M. Dahirel reste à la tribune malgré les supplications d'une commission de représentants qui tentent de le bas de la tribune. Il finit par passer à leurs vives instances.

considérations politiques, je ne crois pas qu'il soit nécessaire d'aller prendre un ministre de la marine hors du sein de l'Assemblée.

Plusieurs voix : S'il n'y avait pas ici d'amiral, comment ferait-on ?

M. Dahirel : Cela ne s'est jamais fait. Sous la restauration et après la révolution de Juillet, on prenait toujours les ministres dans le sein de la chambre des pairs ou dans le sein de la chambre des députés.

M. Sarrans, au milieu du bruit : Nous avons conféré, par le décret de ce matin, au président du conseil, le droit de choisir son ministère. Ce droit est illimité. (Oui ! oui ! non ! non ! non ! non !) Je demande la question préalable.

La question préalable est mise aux voix et presque unanimement adoptée.

M. Vezin. Citoyens, je ne viens pas attaquer l'exercice du droit qui a été donné ce matin au pouvoir exécutif ; je viens seulement demander que l'Assemblée exerce elle-même un droit, et cela d'urgence, qui lui appartient, et dont l'exercice ne me paraît devoir être différé sans danger pour la chose publique.

Voici ma proposition, qui n'a pas besoin de développements.

Dans les circonstances où nous sommes, la présidence de l'Assemblée ne pouvant demeurer vacante, je demande qu'il soit procédé d'urgence et immédiatement à la nomination d'un président en remplacement de M. Senard, appelé aux fonctions de ministre de l'intérieur. (Bruit.)

M. le président. Je m'étais proposé de mettre la nomination du président à l'ordre du jour de demain ; cependant si l'Assemblée voulait se prononcer à l'instant même, elle en serait libre. Je mettrai la proposition aux voix.

M. Ledru. Le choix du président est trop important pour être fait sur-le-champ. Il faut avoir le temps de nous entendre, et ne point procéder par surprise. Je demande que le scrutin soit renvoyé à demain.

La proposition de M. Vezin, tendant à procéder immédiatement à la nomination du président, est mise aux voix et rejetée à une très-forte majorité.

Séance du 29 juin.

La séance est reprise à une heure et demie.

M. le président. D'une voix grave et émue. Citoyens, je vous demande votre attention pour une proposition les plus graves et les plus dignes de votre intérêt.

Vous avez dû remarquer qu'en rédigeant l'ordre du jour, je n'ai indiqué qu'une seule nomination, et cependant vous savez bien que parmi les officiers de votre bureau, il en est un qui vous manque. Il fallait, avant de penser à nommer un successeur à la questure au brave général Négrier, que l'Assemblée songeât à payer sa dette envers sa mémoire et envers sa famille.

Au nom de votre bureau, je viens vous proposer, en conséquence, un projet de résolution qui ne veut, qui ne souffre point de discussion, mais que je vous demanderais cependant la permission de faire précéder de quelques mots.

Le général Négrier était né à Lisbonne. (Réclamations. M. le président dit qu'une note de la famille lui indique qu'il fut amené en France par le maréchal Lannes, et ajoute que le général Subervie fut chargé de ce soin par le maréchal.) Il possédait un bien-faible patrimoine, et sa fortune se trouve encore réduite par suite de sa libéralité à l'égard de tout soldat malheureux.

Il ne reste à sa veuve et à ses deux enfants que des moyens d'existence bien insuffisants. Sa veuve a droit à une pension de 1,500 fr. ; sa fille est mariée ; son fils a 19 ans, et est un brave jeune homme que j'ai serré dans mes bras ce matin même, qui se disposait à soutenir ses examens pour entrer à Saint-Cyr, et qui est déjà entré comme volontaire au 7^e léger.

M. Négrier était à la tête d'une division, chef de corps, représentant du peuple et questeur de l'Assemblée nationale. Il y a lieu de pourvoir d'une manière spéciale au sort de sa famille.

Je ne dis rien de plus. Je vous présente maintenant le projet de décret suivant.

Art. 1^{er}. Le cœur du général Négrier sera déposé aux Invalides. Son corps sera rendu à la ville de Lille qui le réclame.

Art. 2. Le fils du général Négrier, enrôlé volontaire au 7^e léger, et qui déjà a soutenu ses premiers examens pour entrer à Saint-Cyr, est nommé sous-lieutenant.

Art. 3. Une pension de 3,000 fr., reversible par moitié sur la tête de ses deux enfants, sera accordée à madame veuve Négrier.

Art. 4. Cette pension pourra se cumuler avec la pension de 1,500 fr. à laquelle madame Négrier a droit comme veuve d'un lieutenant général mort au service de la république.

Le décret est adopté sans discussion et à l'unanimité.

M. le général Cavaignac monte à la tribune, et annonce que par suite de la non-acceptation de l'amiral Leblanc, M. J. Bastide passe au ministère de la marine, et qu'il est remplacé aux affaires étrangères par M. le général Bédou. (Vif mouvement de satisfaction.)

L'ordre du jour appelle le scrutin pour la nomination du président de l'Assemblée.

A trois heures et demie. M. le président prononce les résultats du scrutin.

Nombre des votants.	290
Majorité absolue.	386
M. Marie obtenu.	414
M. Ledru.	297

Lacrosse 61 (sensation). En conséquence, M. Marie ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamé président.

M. le président. Citoyens, représentants, le chef du pouvoir exécutif et le président de l'Assemblée nationale ne s'étaient pas quittés pendant la crise.

L'honorable général Cavaignac a voulu que nous restassions encore ensemble, et m'a offert une place importante dans l'administration que vous lui avez confiée. Je songe à composer. Ma première réponse a été un refus absolu, et vous le comprendrez aisément.

Quand vos suffrages ont appelé à la présidence de cette assemblée, et qui, après y avoir été constamment soutenu par vos sympathies, a reçu enfin de vous le témoignage que votre décret d'hier m'a été décerné, celui-là, Messieurs, ne peut plus que descendre.

L'intérêt de sa gloire et de son repos lui défendait donc d'entrer dans ce terrible mouvement des affaires publiques, où les hommes s'usent si vite, et où les plus forts durent si peu.

Après des heures où toutes les considérations personnelles doivent se taire, et où le citoyen doit se rendre comme un soldat dévoué au poste qu'on lui assigne, et où d'honorables instances lui disent qu'il peut rendre encore quelques services à son pays.

En vous quittant, Messieurs, laissez-moi vous dire que, dans la carrière difficile où je vais marcher, j'emporte comme règle de conduite, le sentiment même de cette assemblée, et comme encouragement l'espoir qu'elle voudra bien me donner son appui.

Imprimer à Paris par une impulsion décidée et vigoureuse, faire en sorte que par son personnel et ses actes elle inspire partout le respect et l'amour de la République, tel est le but vers lequel vont tendre mes efforts.

Je vous promets que j'y dévouerai tout ce qu'il peut y avoir en moi de volonté, de zèle et d'empressement.

Vous venez, Messieurs, de choisir votre nouveau président de manière à ce que votre pensée n'ait pas, dans ce haut poste, cherché celui qui en descendant de son trône, mais la mienne y est avec un sentiment bien sincère de regret, et surtout avec un sentiment de reconnaissance que rien ne pourra effacer.

M. le président invite M. Marie à venir le remplacer au fauteuil. M. Marie et M. Carbon vient tenir sa place.

M. le ministre de l'intérieur (M. Senard) a la parole. Le premier acte de la nouvelle administration est de pourvoir aux besoins les plus urgents.

Je demande un projet de loi qui nous mette, en même temps, à l'abri des dangers aux gardes nationaux blessés dans les derniers événements, et de trois millions demandé à cet effet sera indépendant des secours à accorder aux veuves et aux enfants de ceux qui ont succombé dans la lutte. Il a pour objet de nous mettre à même de faire face

aux dépenses extraordinaires causées par les frais de nourriture des gardes nationaux de France venues défendre à Paris l'ordre et la liberté. Ces frais exigent un crédit de deux millions.

Le projet de crédit que j'ai l'honneur de vous proposer est ainsi conçu :

Art. 1^{er}. Un crédit de 3 millions est ouvert au ministre de l'intérieur sur l'exercice 1848 pour secours aux gardes nationaux blessés dans les derniers événements, et pour frais de nourriture des gardes nationaux qui sont accourus à Paris pour y défendre l'ordre et les lois.

Art. 2. Le ministre de l'intérieur et le ministre des finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

M. le ministre de l'intérieur apporte encore un autre projet également d'urgence, et relatif à la garde nationale mobile de Paris. Il est ainsi conçu :

Article unique. Il est ouvert au ministre de l'intérieur, sur l'exercice de 1848, un crédit extraordinaire de 1,000,000 pour dépenses relatives à la garde nationale mobile de Paris.

M. le général Subervie demande le renvoi immédiat à la commission déjà chargée de l'examen d'un projet relatif au même objet.

M. le ministre de l'intérieur admet la justesse de l'observation, mais il estime que la raison d'urgence exige qu'on fasse toujours au gouvernement l'avance d'un million qu'il sollicite. (Aux voix ! aux voix !)

La chambre passe immédiatement au vote et le projet de décret est voté sans discussion.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de décret relatif aux ateliers nationaux.

M. le général Cavaignac dit que depuis le 22 juin, les mesures propres à assurer le résultat qu'on espère ont été prises, qu'elles sont en voie d'exécution, et qu'il conviendrait dès lors de remettre cette discussion à lundi, jour où il pourra soumettre à l'Assemblée un travail d'ensemble et des résultats.

La chambre renvoie la discussion à lundi.

Nouvelles de Belgique.

BRUXELLES, 30 JUIN. — Le sénat a commencé hier la discussion du projet d'adresse qui lui a été soumis mercredi, par sa commission. Ce projet est favorable au système des économies.

Les premiers paragraphes ont été adoptés, le ministère y a introduit un paragraphe qui a réuni la majorité des suffrages et renferme une approbation implicite de la politique ministérielle.

Une discussion assez vive s'est engagée entre M. Rogier et M. de Ruyter que les partisans des économies ont soutenu. M. Rogier a déclaré que le ministère ne pourrait accepter de réduction ni sur l'armée, ni sur le personnel diplomatique, qu'il ne pouvait davantage admettre la révision de la loi sur les pensions.

Par arrêté royal belge du 28 juin, le terme fixé pour la libre entrée du bétail, des farines et des gruaux de toute espèce, est prorogé jusqu'au 1^{er} octobre 1848.

Les frontières de la province de Luxembourg sont exceptées de cette disposition, en ce qui concerne le bétail.

Il sera perçu un droit de balance de dix centimes par tête de bétail et par mille kil. de farines et de gruaux.

Nouvelles d'Italie.

Il résulte d'un relevé financier communiqué à la chambre des députés de Turin, que les finances sardes sont obérées. Le ministre propose entre autres moyens pour les relever, un emprunt de 12 millions de livres.

Les Piémontais ont occupé Cérano qui se trouve rompre le chemin de Rovereto à Vérone.

Les correspondances de l'escadre italienne qui fait le blocus de Trieste, sont peu favorables. L'exaspération à Trieste est à son comble. On s'occupe d'armer des bâtiments marchands, de construire des brûlots, pour tâcher d'incendier l'escadrille. Si l'on n'envoie pas de Gènes des bateaux à vapeur et si l'on n'armer pas en guerre des bâtiments de commerce, l'escadrille italienne ne pourra pas maintenir longtemps le blocus de Trieste.

On lit dans le Courrier Français, en date de Paris, 29 juin :

Un courrier extraordinaire est arrivé de Turin et a, dit-on, apporté des nouvelles graves. D'après ces nouvelles, le roi Charles-Albert aurait accordé un armistice à Radetzky et aurait consenti à négocier avec l'Autriche en admettant pour base des négociations l'adjonction du Milanais aux Etats sardes et la cession à l'Autriche de la province de Venise.

La Russie et cet arrangement aurait, dit-on, été admise par les autres puissances, au nombre desquelles se trouverait la Russie.

VENISE, 20 JUIN. — Sept bataillons ont été dirigés de Vicence sur Schio et une brigade a quitté Vérone pour marcher contre Rivoli. La nouvelle inattendue d'un prochain armistice n'a pas, dans les conjonctures actuelles, produit une favorable impression sur les troupes du maréchal Radetzky. Charles-Albert est depuis dix jours à Villafranca, où il reste dans une complète inaction.

Une grande confusion règne à Venise ; le parti actuellement au pouvoir a sollicité l'intervention de la France. Le consul de France s'est chargé de transmettre à la république la demande du gouvernement provisoire.

(Gaz. de Vienne.)

On écrit de Rome, le 18 juin, à l'Ami de la Religion :

« Le ministère Mamiani aura bien de la peine à surmonter les embarras qui lui viennent tout à la fois de l'intérieur et du dehors. On prévoit le moment où l'appui de la France deviendra nécessaire ; et déjà, si je suis bien informé, le gouvernement pontifical se met en mesure de reconnaître votre république. Cette reconnaissance officielle ne paraît plus subordonnée qu'à l'arrivée de l'ambassadeur français, le duc d'Harcourt.

« Au moment de clore cette lettre, j'apprends que le cabinet Mamiani se retire sous prétexte que le pape ne veut pas s'opposer à la formation d'un ministère des affaires étrangères, chargé spécialement des matières civiles. Le départ du paquebot ne me permet pas d'attendre que cette crise ministérielle soit terminée pour vous en dire le résultat. »

Nouvelles d'Angleterre.

LONDRES, 28 JUIN. — La chambre des communes a adopté aujourd'hui en comité général les dispositions du bill brogeant les anciennes lois pénales qui frappent encore les catholiques. La lecture de ce bill a été fixée à mercredi prochain.

Hier la reine a reçu en audience solennelle sir Henry Lytton Bulwer, ex-ministre d'Angleterre près la cour d'Espagne, à l'occasion de son retour de cette mission.

Un steamer, arrivé ces jours derniers du Havre à Southampton, a apporté deux caisses à l'adresse de la famille d'Orléans, elles contenaient les portraits de duc d'Orléans et de la princesse Marie et quelques ouvrages de tapisserie, faits par l'ex-reine des Français. Ce précieux envoi a été expédié à Claremont.

Il y a en ce moment dans le port de Cowes plus de 50 navires chargés qui attendent la fin des hostilités, entre la Prusse et le Danemark pour continuer leur voyage. Le port de Douvres compte 24 navires d'un fort tonnage dans la même position.

Il résulte d'un tableau comparatif des importations de sucre en Angleterre soumis à la chambre des communes, que le chiffre de l'importation du sucre brut a été en 1793, de 2,211,921

quintaux ; en 1847, le chiffre de cette importation s'est élevé à 8,209,527 quintaux.

On écrit de Dublin que la nouvelle de l'insurrection de Paris a fait perdre considérablement de terrain au parti républicain, en en détachant le plus grand nombre des hommes qui redoutent les horreurs de la guerre civile.

L'Université d'Oxford va conférer le grade honoraire de docteur à M. Guizot.

L'escadre anglaise à Malte se compose de six vaisseaux de haut bord de 110 à 80 canons et de cinq steamers de guerre.

Nouvelles d'Espagne.

MADRID, 24 JUIN. — On dit que la reine-mère doit se rendre à Séville, pour assister aux couches de l'infante, duchesse de Montpensier.

Le maréchal de camp Luis Armero y Millares, sénateur du royaume, est nommé commissaire royal de la banque espagnole de St-Ferdinand, en remplacement de M. Manuel de la Pezuela, marquis de Viloma, qui a donné sa démission.

À la Puerta del Sol, on faisait courir le bruit, aujourd'hui, que le général Carlisle Elio, et d'autres, étaient entrés en Espagne. Ce bruit méritait confirmation.

M. Atway et les autres membres de la légation britannique que M. Bulwer avait laissés ici, font leurs préparatifs de départ.

El Heraldo pense que, malgré des boutades de lord Palmerston, les relations amicales et commerciales de l'Espagne et de l'Angleterre resteront les mêmes. Il ajoute qu'il ne s'en consommera pas une goutte de poudre de moins, et que les affaires n'en souffriront pas sur les marchés de Gibraltar et de Lisbonne.

L'Observateur français, journal de Londres, publie une dépêche qu'il donne comme ayant été adressée par le duc de Sotomayor à M. Isturiz, et dont il garantit l'authenticité. Nous nous bornerons à en citer les principaux points.

Le duc de Sotomayor prétend d'abord que l'ambassadeur d'Espagne, M. Lytton Bulwer, prend plaisir à donner à son gouvernement des nouvelles inexactes sur la situation morale et politique de l'Espagne.

Ainsi M. L. Bulwer aurait écrit au cabinet de St-James que le peuple était mécontent et l'armée infidèle ; que la reine était prisonnière.

Le duc ajoute que l. Bulwer entretenait des relations avec les factieux et exaltés les fonctionnaires publics à dessein, au gouvernement.

M. Bulwer s'est compromis dans les dernières événements de 26 mai. Il a félicité les insurgés.

Il s'est compromis également dans les événements du 7 mai.

Il a fomenté l'insurrection dans les provinces, et y envoyait des agents. Le duc s'étend longuement sur la participation de M. Bulwer au complot de Sicile.

Le ministre termine ainsi sa dépêche :

« Dans ces circonstances, V. Exc. pense que le gouvernement a pris, à l'égard de l'ambassadeur britannique, une mesure importante, il l'a fait avec douleur et seulement pour défendre les intérêts élevés qui lui étaient confiés. En effet, depuis la disparition de M. de M. P. et de M. Sandrà du milieu de sa faction, l'opinion publique est en grande partie prononcée en faveur du gouvernement et de la paix et la tranquillité sont assurées plus que jamais. »

Nous extrayons ce qui suit d'une lettre de la Havane :

Le gouvernement craint beaucoup un journal quelque peu incendiaire intitulé La Verité, rédigé à New-York, en anglais et espagnol, par Raman Valdes, sous le pseudonyme de Charles Montgomery. Dans le n^o 7, ce journal nous invite franchement à nous réunir aux Etats-Unis, parce que nous n'avons rien de bon à attendre de notre gouvernement, et que, d'après le journal, il est très probable que les Anglais se jetteront sur nous, que l'Espagne y consente ou non, pour se faire payer une dette considérable que l'Espagne a contractée envers l'Angleterre. Vous devez bien comprendre que le gouvernement ne tolère pas la circulation de ce journal, cependant il est très répandu parmi les Américains et les habitants de l'île.

(L'Espresso du 24.)

Nouvelles d'Allemagne.

BERLIN, 25 JUIN. — La commission de constitution a résolu, dans sa séance d'hier, à une majorité de douze voix contre dix, de prononcer dans une disposition spéciale l'abolition du titre de noblesse.

La Nouvelle Gazette rhénane publie une correspondance de Berlin de la teneur suivante :

« Des milliers de listes circulent en ville qui annoncent d'une part la déclaration, longuement motivée, que le peuple doit combattre par tous les moyens les efforts démocratiques qui tendent à établir une république ; elles contiennent de l'autre une déclaration d'adhésion à la monarchie constitutionnelle héréditaire dans la main des princes de Hohenzollern.

« Les habitants qui refusent de signer ces listes sont considérés comme républicains et le capitaine de la garde bourgeoise a proposé de faire sortir des rangs de la garde et priver de leurs armes tous ceux qui se feraient connaître comme républicains.

« On sait que l'ancien ministre avait défendu le séjour de Berlin aux membres du comité central démocratique. On ne sait pas encore si le nouveau cabinet maintiendra cet ordre. »

« Une députation d'étudiants de Berlin s'est rendue le 26 au matin chez M. Schreckenstein, ministre de la Guerre, pour lui demander des explications sur les bruits répandus de grandes concentrations de troupes dans les environs de Berlin. Le ministre leur a répondu brièvement : « Messieurs, je pourrais vous demander pourquoi vous étiez à Berlin, et non pas à Halle ou à Heidelberg ; mais il me semble que je n'en ai pas le droit ; je crois qu'il en est de même de la question que vous m'adressez. Adieu, messieurs, portez-vous bien, et laissez la députation tant soit peu déconcerter. »

« Le club démocratique de Berlin a conçu le projet d'acheter 2,000 hommes de piques ; il a envoyé à l'ambassadeur principale un modèle de cette arme. Il est question de posséder le club de ce chef. »

« Une lettre d'Amsterd. du 28 juin annonce que les Danois ont évacué Hadersleben et se sont retirés derrière Bohingau. On croit que cette retraite est la suite d'une note diplomatique du gouvernement anglais. »

« On craint généralement ici une grande guerre navale, car l'Angleterre a établi aussi un lazaret à l'île de l'Islande. La Russie y est représentée par des navires de 120 canons et l'empereur a renouvelé la demande que le tsar accorde le passage à un corps d'armée. Une nouvelle ordonnance de lord Russel joint aux jeunes gens de 22, 23 et 24 ans qui le sont à exécuter du service, de se rendre sous les drapeaux. A Coppenhague seul 400 jeunes gens doivent se rendre sous les armes. »

COLOGNE, 29 JUIN. — Avant-hier soir ont eu lieu ici des désordres. Le matin se trouvait affiché à tous les coins de rues un placard, par lequel on invitait, de la manière la plus pressante, à une grande réunion dans la salle de Harff, près de la cathédrale. Une question de vie pour l'Allemagne, y disait-on, devait être délibérée. Un coup qui devait les détruire menaçait plusieurs industries. En effet, un nombre immense d'industriels de notre ville se trouvèrent le soir dans la salle désignée; cependant il y avait aussi beaucoup d'individus des classes ouvrières, qui croyaient qu'il serait question de quelque chose qui les concernerait.

La personne destinée à présider ne parut point d'abord; et comme il résultait de l'agitation du retard apporté dans les délibérations, un de ceux qui étaient présents fut forcé de prendre la présidence et de communiquer l'objet de la délibération. On se proposait de délibérer sur une protestation contre le transport direct des marchandises, sans l'intervention d'expéditeurs, par la ligne du chemin de fer du Nord, de même que contre de semblables mesures dans la navigation à vapeur; ensuite de demander aux directeurs des chemins de fer et des bateaux à vapeur d'élever leurs frais de transport, afin que la concurrence soit encore possible aux voituriers et aux bateaux à voiles.

Après que quelques personnes eurent pris la parole à ce sujet, un des ouvriers voulut prendre la parole, pour agiter la question de l'amélioration de leur situation. Bientôt, une chaise ayant été brisée, il en résulta un bruit, qui changea en un grand tumulte, au milieu duquel quelques tables, des chaises, des bouteilles, etc., furent brisées et tout le monde quitta la salle en désordre.

L'idée vint alors, sur la place qui se trouve devant la salle, à une partie de la foule excitée, de se rendre devant la demeure de l'ex-président des ministres Camphausen, et de lui donner un charivari. En effet, une grande masse se dirigea de ce côté, au milieu d'un grand bruit, jeta dans les fenêtres des tuiles, enlevées à un mur voisin, et brisa environ 20 vitres.

Quelques individus, la plupart des gamins, élevèrent, dans deux rues voisines, des barricades avec des charrettes, bien plus par singerie que dans le but d'empêcher la marche de la garde bourgeoise. Celle-ci fut appelée sous les armes par les signes d'alarme, et contrainct en grand nombre vers l'endroit où se trouvaient les rassemblements. Plusieurs compagnies, qui s'y rendaient par la Rheinaustrasse, furent obligées de disperser par le tambour et la baïonnette croisée, la foule amassée par la curiosité, car les sommations n'avaient servi à rien; on y avait répondu en leur jetant des pierres. Plusieurs personnes (une quinzaine environ, nous dit-on) ont été arrêtées. L'émeute avait commencé vers onze heures et excitée partout de l'inquiétude; un peu après minuit, la tranquillité était rétablie.

COLOGNE, 30 JUIN. — Hier au soir, on a cherché à renouveler les troubles de la veille. On a encore cassé quelques vitres et la foule s'est portée devant la maison de M. Camphausen pour lui donner un charivari. La garde bourgeoise a arrêté quelques perturbateurs.

— Les ministres de l'intérieur et des finances de Wurtemberg ont publié les bases d'une banque à créer qui fera l'escompte et des avances sur dépôts. Le capital social est de 2,000,000 de florins, lesquels, pour la garantie de l'Etat et des actionnaires, seront déposés les quatre cinquièmes en fonds publics et l'autre cinquième en numéraire. Elle sera autorisée à émettre des billets de 10 et de 100 florins, jusqu'à concurrence du quadruple de son capital social. L'Etat sera intéressé à cette entreprise pour un cinquième. Aussitôt qu'il y aura 400,000 florins de signatures, une assemblée des actionnaires sera convoquée, la banque constituée et les statuts arrêtés. Les billets de la banque seront reçus pour leur valeur nominale dans toutes les caisses de l'Etat.

Tous les coins des rues de Stuttgart, dit le Journal de Stuttgart, se sont couverts le 23 de grandes affiches, qui, venant de quelques bourgeois, invitent tout Stuttgart à signer une pétition contre la presse démocratique et tous les efforts du parti démocratique.

Cette affiche en a provoqué une autre de l'association démocratique, dans laquelle celle-ci porte l'attention de tous les citoyens sur le danger de protester contre la liberté de la presse, et les conjure de ne pas amener volontairement la guerre civile.

Le Mercure de Souabe ajoute que ces affiches ont donné lieu à quelques désordres dans la Königsstrasse. Plusieurs des crieurs et de ceux qui arrachaient les affiches, ont été arrêtés. Les bourgeois ont mis fin aux désordres en se serrant en rangs comme une armée, et en avançant dans la Königsstrasse sans laisser passer personne.

Le prince Windischgrätz et M. le comte Thun ont fait publier les proclamations suivantes:

I.
Par une dépêche télégraphique du 20 de ce mois qui nous a été transmise par le ministre de l'intérieur, ce dernier a complètement approuvé les mesures énergiques qui ont été prises pour établir l'ordre, à savoir des poursuites rigoureuses contre les chefs et les auteurs de l'insurrection et la déclaration en état de siège de la ville de Prague, aussi longtemps que l'exigeront les circonstances. Le ministre n'a confirmé oralement à la députation qui s'était rendue à Vienne que ce qui avait été accordé par la commission antérieure de Prague, avant qu'elle eût jugé à propos de rompre les négociations et de nous laisser de nouveau à nous seuls l'exercice du pouvoir. Sur la nouvelle que la commission antérieure retenait à Vienne et que sa médiation avait été inutile, le ministre a répondu aux demandes de la députation que cette dernière restera à Vienne jusqu'à ce que l'affaire soit arrangée, ce qui aura lieu prochainement.

A. WINDISCHGRAETZ, THUN.

II.
On m'a transmis de plusieurs parties du royaume et de l'étranger des adresses de remerciement pour l'apaisement des troubles éclatés ces jours derniers. En exprimant ma vive gratitude pour les sentiments généreux et bienveillants contenus dans ces adresses, et dont j'ai été profondément touché; je crois devoir déclarer que je n'ai point employé la force des armes contre une lutte des nationalités, mais pour combattre une insurrection ouverte.

Prague, le 22 juin 1848. Le prince WINDISCHGRAETZ.

INSBRUCK, 22 JUIN. — Le ban de Croatie a adressé d'ici une proclamation aux troupes croates qui font partie de l'armée en Italie, et auxquelles des émissaires avaient inspiré des inquiétudes sur le sort de leur patrie:

Nous publierions cette proclamation dans un prochain numéro.

— Une mêlée épouvantable, dit la Gazette de Silésie, a eu lieu à Biechowitz, il y a trois jours, à l'arrivée du convoi du chemin de fer de Prague à Vienne. Des troupes avaient été placées à la station pour désarmer des étudiants et des gardes nationaux de la campagne qui revenaient de Prague. Ceux-ci ayant refusé de livrer leurs armes, on en est venu à un combat. Plusieurs ont été blessés et six ou huit tués.

Des étudiants quittant la ville dans un convoi du chemin de fer, tirèrent sur des hussards qui se trouvaient à la station pour garder le chemin de fer. Le convoi partit, et le détachement de hussards le suivit. Les hussards, arrivés à la station en même temps que le convoi, et les étudiants arrachés des voitures, furent tués en pièces.

Le général Windischgrätz brûla les châteaux et les possessions de la même; l'archevêque s'est en lui dégoisé.

AGRAM, 22 JUIN. — Dans la congrégation d'aujourd'hui du comitat d'Agram, M. le président Kralj, chef du comitat, a présenté à l'assemblée une

lettre du ministre de la guerre hongrois, arrivée par estafette et écrite en langue allemande, ainsi que la copie d'un billet autographe de l'empereur, adressé au ministre de la guerre et contenant les motifs qui ont décidé le ministère hongrois à transmettre au chef du comitat la lettre susmentionnée. Bien qu'on eût décidé déjà antérieurement de ne point se conformer aux ordres contenus dans la lettre, cependant elle a été lue par curiosité. La lettre enjoignit aux autorités de diriger sur le littoral de la Dalmatie les troupes envoyées aux frontières de la Hongrie. Elle renferme en outre l'assurance formelle que la nation croate n'a rien à craindre de la mère-patrie, tant qu'elle ne se livrera pas à des actes de violence. La congrégation s'est bornée à prendre connaissance de la lettre, ainsi que d'une autre adresse au commandant supérieur des troupes à Agram, mais de laquelle il n'était fait aucune mention dans celle du ministre.

(Gazette d'Agram.)

D'un autre côté, on lit dans la Gazette de Vienne: Les nouvelles d'Agram du 23 sont très inquiétantes. Le décret royal qui destitue le ban de Croatie était connu dans cette dernière ville, et comme des rapports d'Innsbruck confirmaient également cette résolution impériale l'agitation produite par cette nouvelle était extrême. « Le ban est en danger », tel est le mot d'ordre qui trouve partout de l'écho. Quatre bataillons de soldats des confins militaires sont aux environs d'Agram et n'attendent que le moment de se battre. Puisse-t-on à Innsbruck réussir à conjurer l'orage qui menace d'éclater dans la Croatie et dans l'Esclavonie!

— D'après les nouvelles les plus récentes, un armistice aurait été conclu par la médiation du comte Albert Nugent entre les Serbes et le lieutenant-feldmaréchal Hrabowsky et la forteresse de Peterwardein, évacuée par ce dernier. La loi martiale a été révoquée à Nensatz et à Kikinda.

Gazette de Vienne.

— La Nouvelle Gazette de Berlin, du 30 mai, journal semi-officiel, contient la nouvelle suivante de Warsovie en date du 23:

« Les corps mobiles qui ont été spécialement formés dans le royaume de Pologne pour la surveillance des frontières, et qui sont sous le commandement du général Raad, ont été dissous par suite de l'état de tranquillité dans lequel se trouve en ce moment le grand-duché de Posen. Les troupes dont ces corps étaient composés seront dirigées dans l'intérieur du royaume. »

THEATRE-ROYAL-FRANCAIS DE LA HAYE.

Lundi, 3 Juillet 1848. (Représentation n° 13.)

Soirée Musicale et Dramatique,

donnée par M. MONTIGNY, violoncelliste de Bruxelles, conjointement avec les comédiens ordinaires du Roi.

Programme de la partie concertante:

1. Ouverture à grand orchestre, composée par M. Hasselmanns.
2. Fantaisie et variations, sur un thème d'ANNE DE BOULES, composée et exécutée par M. Montigny.
3. Solo pour le Cor, de Pacini, exécuté par M. Raif.
4. Souvenirs de Spa, composée par M. Servais et exécutées par M. Montigny.

Précédé de:

La Chanoinesse,

vaudeville en un acte, de MM. Scribe et Francis.

Le spectacle sera terminé par le premier acte de:

La dame Blanche,

opéra-comique, paroles de M. Scribe, musique de Boïeldieu.

On commencera à 7 heures.

ANNONCES.

ON OFFRE

à céder de suite, et à des conditions très raisonnables, un ÉTABLISSEMENT, situé dans un quartier des plus fréquentés de la ville, et des mieux achalandés, consistant en un CAFE, LOGEMENT, RESTAURANT, etc. S'adresser pour plus amples informations au bureau du Journal de La Haye, par billets cachetés et franc de port, sous l'initiale A. (163)

FONDS PUBLICS, CHANGES ET BULLETINS DE BOURSE.

AMSTERDAM, 30 JUIN. — Il y a abondance en numéraire, comme toujours à l'époque où beaucoup de coupons échouent. Cette abondance a donné lieu à grand nombre d'achats et de prêts à garantie en fonds hollandais, dont les cours se sont de nouveau sensiblement améliorés. Les transactions étaient fort animées.

Les fonds étrangers se sont ressentis de cette tendance favorable. Ils étaient généralement demandés en hausse; c'était notamment le cas des fonds russes qui ont été négociés en hausse pour dépôt.

ROTTERDAM, 30 JUIN. Les transactions en intégrales et en 4% hollandais se sont faites en hausse. Les affaires étaient assez animées en fonds espagnols, surtout en ardoins, dont les cours se sont généralement améliorés. Les russes et les autrichiens se maintiennent à leurs cours et ont donné lieu à quelques affaires.

PARIS, 29 JUIN. — La bourse a été ouverte aujourd'hui, mais il s'est fait peu d'affaires. Le 3% a été fait entre 45 50 et 46, le reste à 45 75, en hausse de 2 1/4 % sur le cours de fermeture de la bourse du 28; le 5% a varié entre 68 et 69 25, il reste à 69 en hausse de 1 3/4 %. L'annonce que le paiement commencé des rentes échues le 22 serait continué, a produit un excellent effet sur nos fonds. On ne s'entretenait à la bourse que des derniers événements. Les actions de la banque de France ont été faites à 1260 et 1265. Les obligations de la ville à 1195; les bons du trésor de 21 à 20 % de perte à terme, le 3% reste à 46 et le 5% à 69 25.

Chemins de Fer: L'Orléans à 585; le Rouen à 402 50; le Marseille à 217 50; le Bordeaux à 396 25; le Nord à 35 25; le Strasbourg à 352 50; les Tours à Nantes à 340; et le Lyon à 308 75; les autres chemins ne sont pas cotés.

Fonds étrangers: Le 5% belge (1840) à été fait à 66 1/2; le 4 1/2 % à 60; l'emprunt romain à 58 1/4; celui du Piémont à 930, et la rente de Naples à 71 50. Il ne s'est rien fait dans les autres.

LONDRES, 29 JUIN. — Les bonnes nouvelles reçues ce matin et l'absence de tout bruit pouvant arrêter la marche ascendante des fonds, ont eu pour effet de raffermir les cours. Le numéraire est abondant, à bas prix et sans demande. Les fonds anglais fermes et en hausse légère. Consolidés 33 3/4, 7/8; 3% réduits 84 à 1/4; 3 1/4 % nouveau 84 1/2, 3/4; bons de l'échiquier 38 à 41 s. prime.

Les fonds étrangers bien tenus avec moins d'affaires. 3% espagnol 22 1/4 à 1/2; 5% 11 1/4, 1/2; mexicains 16 à 1/4; portugais 15 1/2 à 16; hollandais 4 % 65 1/2.

BRUXELLES, 30 JUIN. — Peu d'affaires. Fonds belges 5% 67 1/2 fait; dito 4 1/2 % 61 1/2 P.; dito 2 1/2 % a été traité à 34, 33 7/8 et reste 33 7/8 A.

Fonds espagnols 5% 9 7/8 A. et 9 P. dito 3%. Dette intérieure 16 3/8 % A. ex dividende.

2 3/4 heures. — Fonds belges 2 1/2 % 34 % P. et 33 7/8 % A.

MADRID, 22 JUIN. — Il n'y a pas eu de bourse à Madrid, le samedi 24 juin, fête de nativité de St-Jean-Baptiste.

FRANCFORT, 29 JUIN. — Les fonds d'Autriche étaient très recherchés. 2 1/2 % métal., 30 5/8; actions, 1050.

BRASIL, 29 JUIN. — La bourse a été très animée par les transactions en actions de chemins de fer dont les cours se sont considérablement améliorés; celles de la Haute-Silésie et de Berlin à Anhalt étaient surtout fort recherchées. Les obligations d'Etat étaient également en hausse, et les cours des actions de la banque se sont améliorés de 2%.

BOURSE D'AMSTERDAM DU 30 JUIN.			
Dette act. 2 1/2	43 1/2	Dito.....	3 23 1/2
Dito dito.....	50	D° int. à 6 m	16 1/2
Dito en liq.....	3	Coup. Ardoin.	6 1/2
Dito dito.....	4	Passive.....	
Emp. des I.-O. 4	64 1/2	Deferred.....	
S. d'Am.....	3 1/2	Dett. diff. à P.	
Soc. de C. 4 1/2	63 1/2	Portng. à L. 3	
Lac de Harl.....	6	Dito dito.....	4 13 1/2
C. de fer R. 4 1/2	64 1/2	D° int. à Conto	
Ch. de fer Holl.		O. russe Hope. 5	94 1/2
Dito.....	4 1/2	Dito dito.....	92 1/2, 93 1/2
Belgique.....	4 1/2	Certific. dito 5	81 1/2, 1/2
D° Rothsch. 2 1/2	32 1/2	Dito dito.....	4 72
Esp. Ard. 35 1/2	9 1/2	Bill. Stieglitz. 4	70 1/2, 71 1/2
Dito de 5101. 5	8 1/2	Cert. à Hamb. 5	
Dito Piéc. c. 5	8 1/2, 7	Insc. au gr.-l. 6	52, 53 1/2
		Certific. dit. 6	
		Pologne Cert. 4	
		Lots Pól. fl. 300	
		Dito dito. fl. 500	101
		Amér. Phil. fl. 6	
		Dito Act. de B.	
		Autr. Mét. 5	57
		Dito.....	2 30 1/2, 1/2
		Dito.....	4
		Braz.....	5
		Dito 1843.....	5
		N. Mexic.....	5 13 1/2
		Peru.....	6 15 1/2, 1/2
		Grenade.....	1
		Venez.....	2 1/2

BOURSE DE ROTTERDAM DU 30 JUIN.			
PAYS-BAS. — Dette active. 2 1/2 0/0 42 1/2		ESP. — Ard. int. L. 510 3 0/0 8 1/2	
Dito dito 3 » 49		RUSSIE. — Emprunt Hope. » 92	
Dito dito 4 » 64 1/2		ESP. — Ard. de L. 170. 5 » 3 1/2	
		AUTRICHE. — Certi. Mét. 2 1/2 » 29 1/2	

BOURSE DE PARIS DU 29 JUIN.			
Sp.c au compt.	45 75	Belg. 3 p. 1838	CHEMINS DE FER.
» fin cour.	46 00	» 2 1/2 1845	Paris St-Germ.
Emprunt 1847		Société génér.	Par. Vers. r. dr. 120
» fin cour.		Esp. dette act.	» r. g.
5 p. c. au compt.	69 25	» différée.....	» Orléans..... 585
» fin cour.	69 25	» nouv. 3 p.	» Rouen..... 402 50
Banq. de Franc.	1265	» dette nat.	Paris Nord..... 351 25
Cais. G. 1000		Naples 5 p. c.	» Lyon..... 308 75
Belg. 5 p. 1840	66 1/2	Rome Em. 1844	Zinc. Vieille Mt. 2125
» 5 p. 1842	66		» Gr. Montag.
» 4 1/2 1844	60		

BOURSE D'ANVERS DU 30 JUIN.			
Belg. C. de la		Autr. Métal. 5	Dette diff. 1831
bq. B. 2 1/2		Dito 2 1/2	Dito pass. 1834
Cert. de la soc.		L. / 250E. 1839	Russie. Emp. à
g. R. 2 1/2	34 1/2 33 1/2	Dito de / 500.	Ams. H. C. 5
Emprunt. 3		Pol. L. de / 300	Dito de nouv. 5
Dito. 4		Dito de / 500.	Prusse. Dito 1.
Dito. 4 1/2	61 1/2	P. Bads. Lots de	à Berl. 1832
Dito de 1840. 5	67 1/2 à 1/2	» 50 1840.	Nap. Cert. Falco 5
Dito 1842. 5		Dito 1845.	ETAT ROMAIN. 5
HOLL. D. act. 2 1/2		Esp. Ep. 1834 5	56 A

BOURSE DE LONDRES DU 29 JUIN.			
Cons. Compt.....	83 1/2	Péruviens.....	Dito différée.....
De en liquidat.		5 p. c. port.....	Dito passive..... 3 A
Belges.....	58, 60	4 p. c. de 1834. 15 1/2	Mexique..... 16 1/2
Hollande 5 p. c.		Bresiliens.....	Russie..... 88, 92
Dito 4 p. c.....	65 1/2	Dette act. esp 5 11 1/2, 12	Colombie.....
Dito 2 1/2 p. c.	43 1/2	Dito 3 p. c.....	Danois..... 63, 67

BOURSE DE BRUXELLES DU 29 JUIN.			
Emp. 1840 5 p.	66 1/2	E. V. 1843 5 p.	64 1/2
» 1842 5 p. c.	66 1/2	Act. S. G. 5 p. c.	
» 1834 4 1/2	60 1/2	» S. C. 4 1/2	
» 1836 4 p. c.	54 1/2	Act. S. Nat. 4 p.	
» 1833 3 p. c.		» S. de Com.	
Dette act. 2 1/2		» B. de B. 4 p.	54 1/2
S. G. et R. 2 1/2	33 1/2	» E. 1841 5 p.	
E. V. 1832 4 p.			
		Act. M. ind. 4 p.	
		» A. réun. 4 p.	
		» B. Fonc. 4.	
		Espag. Ardoin	
		» intérieur.	
		Naples 5 p. c.	
		Romain 5 p. c.	

BOURSE DE VIENNE DU 27 JUIN.			
Métalliques. 5	68	Emprunt 1834.	110
		» 1839.	70
		» au Nord.	96
		Act. de la Banq.	1005
		Lots de 500 fl.	
		Lots de 250	

BOURSE DE FRANCFORT DU 29 JUIN.			
Métalliques. 5	58	Métalliq. 2 1/2	30 1/2
» 4 1/2	47 1/2	Banque.....	30 1/2
» 3 1/2	35 1/2	Emp 1834 500	93
		Emp 1839 8250	58 1/2
		Hollande. 2 1/2	42 1/2
		Espagn. d. int.	15 1/2 à 16 1/2

BOURSE DE BERLIN DU 29 JUIN.			
Obligat. 3 1/2	63 1/2	Ch. Aix à Maest.	
Russ. (Roths.).	92 1/2	Obl. de la S. C. M.	83
Dito Stiegl.	4 73 1/2	Banque de Prus	73 à 74
Ch. de fer rhén.		Hollande 2 1/2	
		Lots de Pol. 500	55 1/2 à 56
		Dito 300	

CHANGES D'AMSTERDAM DU 30 JUIN.			
Paris court.....	56	A Napels 2/m.....	71
2/m.....	55 1/2	A Vienne 6/S.....	29 1/2
Madrid 3/m.....	200	A Francfort 6/S.....	98 1/2
Lisbonne 3/m.....	40	A S-Petersb. 2/m.	170
Gènes 2/m.....	44 1/2	A	
		Londres court.	11.95
		2/m.....	11.85
		A Hamb. court.....	84 1/2
		2/m.....	84 1/2

CHANGES D'ANVERS DU 30 JUIN.			
Amsterdam c. j.	7 av.	2/m.	
2/m.....		Londres court.	25,55
Rotterdam c. j.	7 av.	2/m.	
2/m.....		Hambourg ct.	136
Paris court.....	1/2 à 3 p. A.	2/m.	
		Francfort c.	211 1